|  |
| --- |
| POINT 7.D DE L’ORDRE DU JOUR PROVISOIRE |
| **Examen des propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde** |
| Dix-neuvième session, Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Asunción, Paraguay – du 2 au 7 décembre 2024) |

|  |
| --- |
| **Résumé**Le présent document comprend les recommandations de l’Organe d’évaluation concernant les propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde (partie A) et une série de projets de décision pour considération par le Comité (partie B). Un aperçu des dossiers de 2024 et les méthodes de travail de l’Organe d’évaluation sont présentés dans le document LHE/24/19.COM/7.**Décisions requises :** paragraphe 2 |

*Les dossiers de candidature soumis par les États parties sont publiés par le Secrétariat de la Convention de 2003 sur son site Internet, conformément au paragraphe 54 des Directives opérationnelles concernant la procédure de candidature ; en outre, les informations contenues dans les candidatures sont reflétées dans les documents de travail du Comité afin de garantir la transparence et l’accès à l’information.*

*La responsabilité exclusive du contenu de chaque dossier de candidature incombe aux États parties soumissionnaires concernés. Les désignations employées dans les textes et documents présentés par les États parties soumissionnaires n’impliquent l’expression d’aucune opinion de la part du Comité ou de l’UNESCO concernant a) le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone, b) le statut juridique de ses autorités, c) la délimitation de ses frontières ou limites, ou d) des références à des événements historiques spécifiques.*

1. **Recommandations**
2. L’Organe d’évaluation recommande au Comité de sélectionner les programmes suivants comme reflétant le mieux les principes et les objectifs de la Convention :

| **Projet de décision** | **État soumissionnaire** | **Proposition** | **Dossier n°** |
| --- | --- | --- | --- |
| [19.COM 7.d.1](#_PROJET_DE_DÉCISION) | Slovaquie | L’école d’artisanat ÚĽUV  | [02107](https://ich.unesco.org/fr/7d-registre-de-bonnes-pratiques-de-sauvegarde-01372#7.d.1) |
| [19.COM 7.d.2](#_PROJET_DE_DÉCISION_1) | Ukraine | Le programme de sauvegarde de la tradition de la kobza et de la vielle à roue | [02136](https://ich.unesco.org/fr/7d-registre-de-bonnes-pratiques-de-sauvegarde-01372#7.d.2) |
| [19.COM 7.d.3](#_PROJET_DE_DÉCISION_2) | Oman | Le programme du grand voilier-école omanais pour les jeunes (Safinat Shabab Oman) pour la paix et le dialogue culturel durable | [02080](https://ich.unesco.org/fr/7d-registre-de-bonnes-pratiques-de-sauvegarde-01372#7.d.3) |

1. **Projets de décision**
2. Le Comité souhaitera peut-être adopter les décisions suivantes :

## PROJET DE DÉCISION 19.COM 7.d.1

Le Comité

1. Prend note que la Slovaquie a proposé **l’école d’artisanat ÚĽUV** (n° 02107) en vue de sa sélection et de sa promotion par le Comité en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention :

L’école d’artisanat ÚĽUV a pour objectif de sauvegarder, de promouvoir et de développer l’artisanat traditionnel en Slovaquie. Depuis 1999, ses cours encouragent et facilitent l’utilisation des matériaux naturels disponibles pour l’accomplissement d’un large éventail de techniques artisanales traditionnelles. La méthodologie d’enseignement est développée par les porteurs de chaque métier, en tenant compte du contexte actuel (comme la disponibilité des matériaux, les outils nécessaires et la façon dont les produits finis sont utilisés). L’école des métiers est ouverte à tous les enfants dès l’âge de six ans et aux personnes de tous les genres, de toutes les capacités et de toutes les origines religieuses et ethniques. Les activités de formation sont proposées à différents niveaux de difficulté ; les tuteurs partagent et développent les connaissances théoriques, les compétences pratiques et le matériel méthodologique existants. L’exode rural massif et d’autres influences mondiales modifient la forme et la signification de l’artisanat traditionnel dans le monde entier. Le modèle de l’école d’artisanat peut être reproduit dans d’autres pays, en réponse au besoin de sauvegarder l’artisanat traditionnel dans un environnement sûr et encourageant. Un système régional ou national de sauvegarde de l’artisanat traditionnel « sous un même toit » comme celui-ci, géré en étroite collaboration avec les porteurs, offre de nombreux avantages et s’est avéré fructueux au cours des deux décennies d’existence du programme.

1. Considère que, sur la base des informations contenues dans le dossier, le programme répond comme suit aux critères de sélection, en tant que bonne pratique de sauvegarde, tels qu’énoncés au paragraphe 7 des Directives opérationnelles :

P.1 : L’école d’artisanat ÚĽUV est un programme national qui a débuté en 1999. Le programme combine les connaissances et les compétences de maîtres expérimentés avec les connaissances des ethnologues et la vision des créateurs afin de documenter, publier et développer des programmes de transfert de compétences. Le programme a progressivement évolué vers un cours systématique dispensé tout au long de l’année. La méthodologie d’enseignement a été développée par les porteurs et est alignée pour garantir des normes de contenu cohérentes. Le programme sensibilise au caractère renouvelable des matériaux naturels utilisés dans les activités artisanales.

P.2 : ÚĽUV est membre de l’Organisation européenne de l’artisanat (ECO) et du Conseil mondial des métiers d’art – Europe (WCCE). Elle participe activement au partage des expériences de sauvegarde par le biais d’activités artisanales, en organisant des expositions et en participant à des festivals aux niveaux régional, sous-régional et international. ÚĽUV prépare actuellement un projet avec la Maison du patrimoine hongrois dans le cadre du programme Europe créative.

P.3 : Le programme contribue et reflète les principes et objectifs de la Convention. En favorisant la communication entre artisans d’âges, de genres et d’origines différents, il a contribué au respect mutuel du travail artisanal et de sa diversité. Les techniques artisanales traditionnelles, les matériaux naturels et les motifs utilisés en Slovaquie font partie d’un patrimoine culturel qui allie praticité, esthétique et durabilité. Les activités de l’école d’artisanat reposent sur l’implication et la participation actives des artisans en tant que porteurs.

P.4 : Le dossier de candidature présente divers résultats qui mettent en évidence l’efficacité du programme. Le dossier témoigne de la participation des enfants, des jeunes et des femmes en 2022, lorsque l’école a organisé 249 cours, 776 excursions créatives et 27 conférences. L’équipe de tuteurs a été renforcée par l’intégration de maîtres plus jeunes, dont la moitié sont d’anciens élèves de l’école d’artisanat. Actuellement, plus de 109 producteurs artisanaux de toute la Slovaquie participent aux activités artisanales dans les trois centres régionaux.

P.5 : La participation des communautés à la mise en œuvre du programme est forte, avec des artisans, des élèves et des tuteurs (entre autres) qui participent à la transmission des connaissances et des compétences. Les communautés concernées ont confirmé leur consentement libre, préalable et éclairé par des lettres.

P.6 : Le programme de l’école d’artisanat peut être reproduit dans d’autres pays souhaitant sauvegarder les techniques traditionnelles à l’aide de ressources naturelles renouvelables. L’utilisation de matériel méthodologique peut inspirer divers contextes d’apprentissage.

P.7 : Le dossier de candidature comprend des lettres de consentement des parties prenantes attestant de leur volonté et de leur engagement à coopérer et à diffuser les bonnes pratiques de sauvegarde.

P.8 : La direction et le personnel de l’école d’artisanat contrôlent systématiquement les activités des cours et inspectent les classes. Des inspections périodiques sont réalisées afin d’obtenir un retour sur le programme. En 2022, 114 personnes ont répondu à des questionnaires de satisfaction, et ces réponses ont été utilisées pour améliorer le programme. De nombreux enfants participent plusieurs années de suite à des camps d’artisanat d’été.

1. Décide de sélectionner **l’école d’artisanat ÚĽUV** en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention ;
2. Félicite l’État partie pour son dossier bien préparé qui peut servir de modèle de sauvegarde pour la transmission des traditions aux générations futures.

## PROJET DE DÉCISION 19.COM 7.d.2

Le Comité

1. Prend note que l’Ukraine a proposé **le programme de sauvegarde de la tradition de la kobza et de la vielle à roue** (n° 02136) en vue de sa sélection et de sa promotion par le Comité en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention :

La tradition ukrainienne de la kobza et de la vielle à roue est une tradition musicale nomade, à laquelle participent des musiciens malvoyants qui chantent et jouent des instruments à cordes tels que la kobza. Devenir joueur de kobza impliquait traditionnellement des rites d’initiation conditionnés par une connaissance approfondie de la musique et du langage secret des praticiens. Afin de réglementer leurs activités et protéger leurs droits, les interprètes ont créé des guildes, ou tsekhs. Dans les années 1920 et 1930, ils ont dû faire face à de nombreux défis ainsi qu’à des poursuites mais dans les années 1980, les derniers porteurs ont rétabli le système du tsekh afin de sauvegarder la tradition. Leur objectif était de transmettre les connaissances, les compétences et les normes sociales correspondantes par le biais d’un programme d’apprentissage à long terme basé sur des conférences, des cours et des classes pratiques. Conformément à la tradition, les tsekhs actuels travaillent avec des personnes souffrant de déficiences visuelles. Ils mettent en œuvre des programmes avec des praticiens et établissent des partenariats avec des musées et des instituts de recherche. Financés par le financement participatif et les dons, les tsekhs promeuvent la pratique et augmentent la visibilité de la tradition de la kobza et de la vielle à roue en participant à divers événements, notamment des conférences de presse, des festivals, des représentations et des rencontres avec les jeunes.

1. Considère que, sur la base des informations contenues dans le dossier, le programme répond comme suit aux critères de sélection, en tant que bonne pratique de sauvegarde, tels qu’énoncés au paragraphe 7 des Directives opérationnelles :

P.1 : L’objectif principal du programme de sauvegarde est de soutenir, de protéger et de maintenir la tradition de la kobza et de la vielle à roue. Il s’agit d’un système d’apprentissage maître-apprenti basé sur des cours et des leçons pratiques. Elle consiste en un ensemble obligatoire de connaissances, de compétences et de normes sociales, en l’apprentissage du jeu et de l’étude des œuvres épiques, ainsi qu’en l’acquisition de connaissances en matière de fabrication d’instruments de musique. La visibilité de la kobza est encouragée par les médias, les représentations et la participation des jeunes. Les tsekhs sont financés par le financement en ligne et les dons.

P.2 : Le programme est mené au niveau national et n’inclut aucune collaboration régionale ou internationale. Les pratiques de transmission et de sauvegarde sont mises en œuvre en Ukraine dans les communautés de Kiev, Kharkiv et Lviv, entre autres.

P.3 : Conformément à l’esprit de la Convention, le programme prévoit un processus décisionnel démocratique et inclusif impliquant les détenteurs et une forte participation de la communauté. Le rôle actif de la communauté dans la création, le développement et la sauvegarde de la tradition de la kobza est fondé sur les principes d’une large inclusion et d’une diversité créative.

P.4 : Les activités de programme menées par les kobzar tsekhs ont renforcé la viabilité de la tradition et accru sa visibilité par le biais de publications, d’enregistrements et de réseaux sociaux, en particulier au plus fort de la pandémie de COVID-19. La restauration récente des ateliers de kobzars de Moschun illustre l’efficacité du programme. Les partenariats et les collaborations entre les kobzar et les musées communautaires afin d’interpréter la tradition dans les festivals et les lieux de mémoire ont contribué à la viabilité et à la visibilité du patrimoine culturel immatériel associé.

P.5 : La stratégie de sauvegarde de la tradition de la kobza et de la vielle à roue est directement mise en œuvre par les porteurs et les praticiens de la tradition. Les membres des tsekhs et d’autres experts contrôlent la mise en œuvre du programme, y compris le test, l’évaluation et l’adaptation de tous les éléments. Le programme encourage l’échange d’expériences par le biais de séminaires, de tables rondes et de festivités.

P.6 : Le dossier indique l’existence de traditions et de pratiques similaires dans les pays voisins de la région, ce qui montre que le programme peut servir de modèle utile pour la sauvegarde du patrimoine vivant au niveau régional. Le dossier montre également comment la pratique consistant à créer des réseaux et des associations de guildes guidés par des principes et des règles importants contribue à la résilience du patrimoine culturel immatériel face aux désastres. Des traditions similaires existent en Roumanie, en République de Moldova et en Bulgarie, et le programme peut servir de modèle utile pour la sauvegarde du patrimoine vivant dans la région.

P.7 : L’État partie confirme la volonté et l’engagement de la communauté à coopérer à la diffusion des bonnes pratiques de sauvegarde. La diffusion et l’échange d’expériences peuvent se faire par le biais de publications et de présentations lors d’expositions, de foires artisanales, de festivals et de consultations bilatérales. Les formulaires de consentement attestent de l’engagement de la communauté à diffuser les bonnes pratiques.

P.8 : Le dossier de candidature fournit des informations pour l’évaluation des résultats. Entre 1980 et 2022, plus de 80 maîtres et interprètes ont participé au programme, plus de 70 découvertes scientifiques ont été faites et 1 500 enregistrements de photos et de vidéos ont été créés.

1. Décide de sélectionner **le programme de sauvegarde de la tradition de la kobza et de la vielle à roue** en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention.

## PROJET DE DÉCISION 19.COM 7.d.3

Le Comité

1. Prend note qu’Oman a proposé **le programme du grand voilier-école omanais pour les jeunes (Safinat Shabab Oman) pour la paix et le dialogue culturel durable** (n° 02080) en vue de sa sélection et de sa promotion par le Comité en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention :

Le programme du grand voilier-école omanais pour les jeunes pour la paix et le dialogue culturel durable contribue activement à faire connaître le patrimoine culturel immatériel d’Oman au reste du monde. À ce jour, il a effectué dix-huit voyages dans plus de cinquante-cinq pays. Le programme, financé par l’État, vise à enrichir l’expérience de la voile traditionnelle et à la préserver en tant qu’héritage culturel global, tout en l’utilisant comme un moyen de partager le patrimoine vivant pratiqué à Oman avec d’autres parties du monde. Des jeunes de tous les genres participent aux voyages du navire ainsi qu’à la coordination des événements culturels organisés à bord, en étroite collaboration avec des praticiens de divers éléments du patrimoine vivant, tels que les arts, la littérature et l’artisanat traditionnel. Les jeunes participants sont encouragés à agir en tant qu’ambassadeurs culturels de leur pays. Ils reçoivent également une formation sur les techniques de navigation traditionnelles et participent à des festivals et courses de voile internationaux. Le programme contribue ainsi à la transmission du patrimoine culturel. La participation à ces programmes équivaut à des horaires accrédités des cours à l’université, garantissant sa durabilité pour les générations futures. Le grand voilier-école omanais pour les jeunes met en lumière le rôle de la culture dans la promotion du dialogue et de la communication entre les peuples. Il souligne également l’importance de préserver le patrimoine culturel immatériel et de promouvoir la diversité culturelle mondiale.

1. Considère que, sur la base des informations contenues dans le dossier, le programme répond comme suit aux critères de sélection, en tant que bonne pratique de sauvegarde, tels qu’énoncés au paragraphe 7 des Directives opérationnelles :

P.1 : Le programme du grand voilier-école omanais pour les jeunes comprend diverses mesures de sauvegarde du programme qui mettent en valeur différents types de patrimoine vivant, notamment la science de la navigation traditionnelle, les arts traditionnels et d’autres traditions et coutumes. Des jeunes de tous les genres participent aux voyages et coordonnent les événements culturels organisés à bord, en étroite collaboration avec les praticiens du patrimoine vivant. À ce jour, le voilier-école pour les jeunes a effectué dix-huit voyages dans plus de cinquante-cinq pays sur différents continents.

P.2 : Aux niveaux international et régional, le programme a effectué des voyages dans plusieurs pays, accueillant des jeunes et d’autres visiteurs. Le voilier a participé à plusieurs expositions et festivals internationaux dans les pays de la côte du Golfe, aux États-Unis et en Australie.

P.3 : Le programme sauvegarde le patrimoine vivant et permet la transmission de connaissances et de compétences grâce à des spectacles vivants et à la diffusion mondiale d’éléments du patrimoine vivant. Il cherche à sensibiliser au patrimoine culturel immatériel aux niveaux national et international en organisant des programmes de récompenses, en apportant un soutien institutionnel à la société civile et en contribuant à des publications.

P.4 : Le dossier montre comment la viabilité du patrimoine culturel immatériel a été renforcée par le programme. Un site Internet a été créé pour partager les activités et les voyages du navire et les objets culturels à bord. Cela a contribué à renforcer le tourisme culturel à Oman et a été récompensée par des prix internationaux tels que le Prix de l’amitié internationale 2017. La participation au programme compte pour des heures accréditées dans des cours d’enseignement universitaire approuvés par le Ministère de l’éducation, de la recherche scientifique et de l’innovation.

P.5 : Les membres de la communauté participent au programme de diverses manières, notamment en tant que représentants du patrimoine vivant omanais, visiteurs souhaitant acquérir des connaissances et des compétences, et exposants d’artisanat et d’autres éléments du patrimoine culturel immatériel. La communauté a également participé à l’élaboration de plans de travail pour les représentations artistiques et les événements de formation, et les médias contribuent à faire connaître et à présenter le programme au public.

P.6 : La participation du voilier pour les jeunes à des expositions, festivals et événements régionaux et internationaux constitue un modèle innovant de sauvegarde et de présentation du patrimoine culturel immatériel au monde. Le programme peut également servir à promouvoir la communication globale, le dialogue, le respect mutuel et la paix.

P.7 : Les lettres de consentement soumises à l’appui de l’inscription du voilier pour les jeunes au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde démontrent la volonté de l’État et de la communauté de coopérer à la diffusion des bonnes pratiques de sauvegarde du programme. Des lettres de la Marine royale d’Oman, du Ministère de la culture, des sports et de la jeunesse et de plusieurs praticiens individuels des communautés attestent de cet engagement.

P.8 : L’évaluation locale du programme a été réalisée au moyen d’un questionnaire électronique, et les résultats indiquent l’impact mesurable du programme. Les autres indicateurs comprennent les prix internationaux et nationaux que le programme a reçus, le nombre de visiteurs sur le navire et un article de recherche sur « Le rôle des premier et deuxième navires Shabab Oman dans la présentation de la culture d’Oman » qui a été présenté en 2021 et est disponible en ligne.

1. Décide de sélectionner **le programme du grand voilier-école omanais pour les jeunes (Safinat Shabab Oman) pour la paix et le dialogue culturel durable** en tant que programme, projet ou activité reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention ;
2. Félicite l’État partie pour son dossier bien préparé présentant un modèle de sauvegarde qui promeut le patrimoine vivant aux niveaux régional et international tout en encourageant la paix, la tolérance et le respect mutuel.